

Repères sur la Turquie n° 12 *Les territoires kurdes d'Irak à l'heure du Daesh : nouvel enjeu frontalier*

Cyril Roussel

En juin 2014, la prise de contrôle par le groupe Etat islamique/Daesh de la plupart des territoires arabes sunnites d'Irak (provinces d'Anbar, de Ninewa en grande partie, de Salahedin, de Diyala en grande partie, partie méridionale de Kirkouk) a radicalement modifié le bras de fer qui se poursuivait de longue date entre le gouvernement central irakien de Baghdad, et le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK), avec pour capitale Erbil. Autrefois en compétition pour le contrôle de pans entiers de territoires, certains riches en ressources pétrolières, les autorités kurdes et le pouvoir central font dorénavant face à un ennemi commun, qui s'est intercalé entre eux et qui les combat sur deux fronts. Sur le front nord, sont actifs les peshmergas kurdes d'Irak, secondés par des combattants du PKK (ou d'organisations sœurs comme les Kurdes YPG venus de Syrie) et quelques bataillons de l'armée irakienne, présents au sud du gouvernorat de Sulaymaniyeh¹. Sur le front sud, sont mobilisés des éléments de l'armée gouvernementale, composée en majeure partie de chiites auxquels s'ajoutent des combattants issus de milices chiïtes.

L'offensive de Daesh et la fin des « territoires disputés »

Jusqu'à la mi-juin 2014, la région kurde autonome administrée depuis Erbil revendiquait le contrôle de territoires, peuplés de Kurdes en majorité, au sud de la Green Line, ligne qui marque le retrait des

¹ Sur cette partie du front, quelques centaines de pasdarans iraniens sont également intervenus en soutien des peshmergas du PUK, ainsi que des peshmergas iraniens issus des deux grands partis kurdes interdits en Iran (PDKI, Komala) et des milices turkmènes dans les zones à dominante turkmène.

L'offensive-éclair du groupe terroriste Etat islamique/Daesh, dans la plupart des territoires arabes sunnites d'Irak, semble modifier les rapports de force entre le gouvernement central irakien de Baghdad et le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK). Faisant dorénavant face à un ennemi commun, les Kurdes d'Irak, mais plus généralement les Kurdes de la région, rassemblent leurs efforts dans cette lutte contre Daesh.

Cyril Roussel est chercheur MAE à l'Ifpo d'Amman, et chercheur associé au GREMMO (Lyon). Docteur en géographie, il s'intéresse actuellement aux transformations des espaces frontaliers et des espaces urbains en rapport avec la circulation accrue des populations et des marchandises au Moyen-Orient ainsi qu'aux réadaptations de ces flux dans un contexte de conflit durable.

« **Repères sur la Turquie** » propose un éclairage ponctuel original sur des sujets d'actualité.

Programme « Turquie contemporaine »

Le programme de recherche « Turquie Contemporaine » de l'Ifri offre régulièrement des outils d'analyse à destination du grand public et des décideurs. Il vise également à promouvoir le dialogue franco-turc à travers des partenariats diversifiés entre les sociétés civiles des deux pays.

troupes de Saddam Hussein lors de la guerre du Golfe de 1991 et qui matérialise, officiellement, la limite sud du Kurdistan d'Irak. Cet ensemble de territoires revendiqués était alors dénommé « territoires en discussion » (ou « territoires disputés »), tantôt contrôlés par les peshmergas kurdes qui s'y étaient déployés, tantôt par l'armée irakienne, tantôt par des patrouilles mixtes. Leur statut devait être réglé à travers un protocole d'accords négociés dans le cadre de la loi 140², loi qui n'a jamais été appliquée par Bagdad, tant elle était en sa défaveur. De nombreux différends opposaient en outre l'entité régionale kurde et l'autorité centrale irakienne, notamment autour de la question pétrolière, concernant la part du budget national redistribuée au GRK, mais aussi sur le contrôle des frontières nationales avec la Turquie et l'Iran, avec pour enjeu la perception des droits de douane.

L'effondrement, à la mi-juin 2014, des institutions représentant l'Etat central dans les provinces de Ninewa/Mossoul, de Salaheddin et de Diyala a été une surprise totale tant pour les observateurs que pour les acteurs de la scène politique irakienne. Pour tant la présence djihadiste dans plusieurs secteurs du pays n'était pas nouvelle. La province d'Anbar était connue pour être un théâtre de leurs activités ; Tell Afar, dans la province de Ninewa/Mossoul ou encore Al - Hawija dans la province de Kirkouk enregistraient déjà depuis plusieurs années des incidents liés à des actions terroristes imputées aux groupes religieux fondamentalistes. Depuis le début de l'année 2014, une forte activité djihadiste (que les forces de sécurité kurdes qualifiaient comme étant l'œuvre du « Daesh » sans faire de distinctions) empêchait les peshmergas de se rendre aux limites méridionales du district de Makhmur (gouvernorat d'Erbil). Des camps d'entraînement djihadistes étaient signalés dans cette zone entre Makhmur et Al - Hawija par les patrouilleurs du PDK³. La menace semblait cependant diffuse, et contenue dans des poches situées toutes en zone arabe sunnite, et donc en dehors des zones de peuplement kurde.

Les alliances passées localement entre Daesh et certaines tribus arabes sunnites, mais aussi avec tous ceux qui, comme les ex-baathistes (la JRTN⁴ ou Armée des hommes de la Naqshbandiyya), souhaitaient la mort politique du Premier ministre chiite Mr Maleki, ont provoqué l'anéantissement, généralement sans combattre⁵, de l'armée irakienne dans les provinces à majorité sunnite. En l'espace de quelques jours, les Kurdes, profitant du délitement de l'armée, ont alors pris le contrôle des territoires vacants de toute autorité nationale, à savoir : toute la moitié nord de la province de Kirkouk – ville de Kirkouk comprise ; la région de Zummar jusqu'à Rabia le long de la frontière syrienne ainsi que les districts de Tell Kef et d'Al - Hamdaniya (province de Ninewa/Mossoul) ; le district de Tuz dans la province de Salaheddin et celui de Khanaqin dans la province de Diyala.

² Rappelons que la loi 140 stipulait de rétablir la situation antérieure au processus d'arabisation mené par les régimes précédents. Il s'agit concrètement d'encourager le retour des populations kurdes dans leur territoire d'origine, ainsi que le départ des Arabes qui y ont été implantés. La seconde étape prévoit de revenir au découpage administratif de 1957, avant que certains gouvernorats ne soient amputés d'une partie de leur territoire pour en modifier les limites et réduire ainsi l'influence kurde dans ces régions stratégiques.

³ Information recueillie lors d'une mission de terrain, en mai 2014, auprès des responsables peshmergas en charge de la sécurité dans le district de Makhmur.

⁴ *Jaysh Rajal al-Tariqa al-Naqashbandiyya*

⁵ Les troupes ainsi que les organes de commandement qui composaient la plupart des effectifs de l'armée irakienne dans ces secteurs ont pour l'essentiel fait défection.

Une nouvelle frontière pour le GRK ?

Il faut noter que, contrairement à ce que laisse sous-entendre de nombreux médias au mois de juin, les gains territoriaux des Kurdes ont été relativement réduits⁶. En effet, les forces kurdes étaient déjà déployées dans la plupart de ces secteurs depuis 2003, ces territoires étant considérés par Erbil comme devant, à terme, relever de son autorité. Les Kurdes les géraient donc, pour partie, bien avant la conquête éclair des zones sunnites par les djihadistes, même si le contrôle relevait le plus souvent d'une gestion mixte Erbil/Baghdad⁷.

Le seul vrai gain territorial a été la prise des faubourgs méridionaux de la ville de Kirkouk, auquel il faut ajouter une bande de territoire entre al-Walid (sous-district de Zummar) et le passage frontalier de Rabia, le long de la frontière syrienne. C'est seulement dans ces deux zones que les peshmergas se sont réellement déployés dans des secteurs auxquels ils n'avaient jamais eu accès jusqu'alors. Ailleurs, dans ces désormais ex-« territoires en discussion », les Kurdes ont occupé le vide laissé par Baghdad, sans procéder à une avancée militaire. Une ligne s'est ainsi créée de facto entre peshmergas kurdes et djihadistes, bien au sud de la Green Line, pourtant limite officielle de la région autonome kurde depuis la Constitution de 2005. A partir de juin 2014, les peshmergas kurdes renforcent donc leurs positions le long d'une ligne de front qui se situe à l'extérieur des limites du GRK et qui englobe des territoires peuplés de Kurdes en majorité, mais aussi de Turkmènes, de chrétiens et d'Arabes.

Les premiers affrontements entre Kurdes et djihadistes se sont produits début août 2014, lorsque les combattants de Daesh sont entrés dans le Jebel Sindjar, territoire de la minorité religieuse yézidie. Le groupe a également cherché à prendre la ville kurde de Makhmur. Puis il s'est déployé simultanément dans le district de Khanaqin en entrant dans la ville de Jaaloula, agglomération mixte arabe/kurde. En poussant vers le nord, les djihadistes forcent les Kurdes à défendre leurs terres, leurs villages et ainsi à définir avec précision les contours méridionaux de leur territoire, jusque-là bien flous car sujets à discussion avec Baghdad. Nous entrons ainsi de fait en Irak, depuis l'été, dans un processus de construction d'une frontière⁸ interne, ethnique de surcroît, qui pourrait déboucher dans l'avenir sur le tracé finalisé de la frontière sud du Kurdistan d'Irak et devenir peut-être un jour une nouvelle frontière politique.

Il semble que les djihadistes ne l'entendent pas de cette oreille. Leur dessein n'est pas de renforcer l'entité kurde mais bien de s'emparer de ses territoires. Mais passé l'effet de surprise des attaques concomitantes, et surtout suite à la décision occidentale d'armer les forces kurdes, les djihadistes ont été stoppés dans leur avancée vers le Nord. Après avoir reculé autour de Mossoul (district de Sindjar ; sous-district de Rabia et de Zummar ; district de Tell Kef ; district d'Al-Hamdaniya), les peshmergas kurdes, épaulés ou remplacés par les combattants du PKK en plusieurs endroits (Sindjar, Makhmur, Daquq), sont parvenus à stabiliser la ligne de front et à reprendre localement l'offensive (comme au sud de Makhmur ; Daquq ; Tuz Khurmatu ; Sulayman Beg⁹). L'aide apportée par le PKK et les YPG (miliciens kurdes de Syrie formés par le PKK) aux

⁶ < http://videos.lexpress.fr/actualite/monde/video-irak-les-peshmergas-kurdes-tiennent-kirkouk_1552383.html>. En présentant la prise de Kirkouk par les peshmergas comme une avancée militaire, la plupart des médias omettent de préciser que les militaires kurdes y sont déjà déployés depuis 10 ans. Une nuance qu'il aurait été important de préciser.

⁷ ROUSSEL C., 2014 : « L'introuvable frontière du Kurdistan d'Irak », *Politique Etrangère*, n°2/2014, p. 63-77.

⁸ Et non plus d'un territoire frontalier avec une certaine épaisseur.

⁹ En appui des milices chiites pro-gouvernementales suite à la bataille d'Amerli fin août 2014 dans laquelle le Daesh a été défait.

peshmergas irakiens constituent une avancée historique dans les relations entre les grands partis kurdes : le PDK de Massoud Barzani et le PKK d'Abdullah Öcalan sont des rivaux sur le dossier syrien, dans la mesure où chaque parti souhaite s'imposer au Kurdistan de Syrie. Depuis 2011, les tensions entre ces deux grandes formations fragmentent les forces politiques kurdes de Syrie en deux groupes concurrents qui s'organisent autour du PYD (pro-PKK) et d'un noyau de plusieurs partis regroupés au sein du CNK (pro-PDK).

Ainsi, la frontière « introuvable » du Kurdistan d'Irak¹⁰ telle qu'elle apparaissait avant juin 2014 – dans un contexte d'affrontement politico-juridique entre Erbil et Bagdad – s'est rapidement muée en une ligne de front, avec l'irruption d'un nouvel acteur : le Daesh. Comme dans de nombreux conflits armés, cette véritable ligne de démarcation, qui consolide une dynamique durable de division interne de l'Irak, sera, à n'en pas douter, au cœur des enjeux irakiens de demain.

Réappropriation et administration des territoires dans l'Irak de demain

La frontière en construction du Kurdistan d'Irak s'édifie sur des critères ethniques entre d'un côté les villages kurdes, qui ont vocation à intégrer la région autonome, et de l'autre les villages arabes qui seront contrôlés par une autre autorité (Daesh pour l'instant ; peut-être un futur nouveau gouvernement à Bagdad à terme ? Une nouvelle coalition sunnite à venir ?). La guerre sur le terrain est en train de réaliser ce que la loi 140 n'a jamais été en mesure de faire puisque son application aurait nécessité des compromis impossibles à mettre en place : partitionner des territoires administratifs existants, déplacer des populations selon des critères ethniques et homogénéiser des territoires selon une logique communautaire. Les exactions commises par le Daesh en pays yézidi et l'exode des Yézidis du Jebel Sindjar vers le Kurdistan de Syrie et d'Irak entrent clairement dans une logique de nettoyage ethnique. Partout où les peshmergas ne pourront pas tenir leur position, les populations kurdes seront certainement forcées à l'exil. La mixité communautaire qui prévalait jusque-là et qui rendait difficile l'application de tout compromis juridique risque de disparaître au profit d'une cicatrice qui dessinera les territoires homogènes de l'Irak de demain. Les populations chrétiennes et turkmènes risquent bien évidemment de devoir reconsidérer leur implantation en fonction de l'emplacement de cette nouvelle frontière.

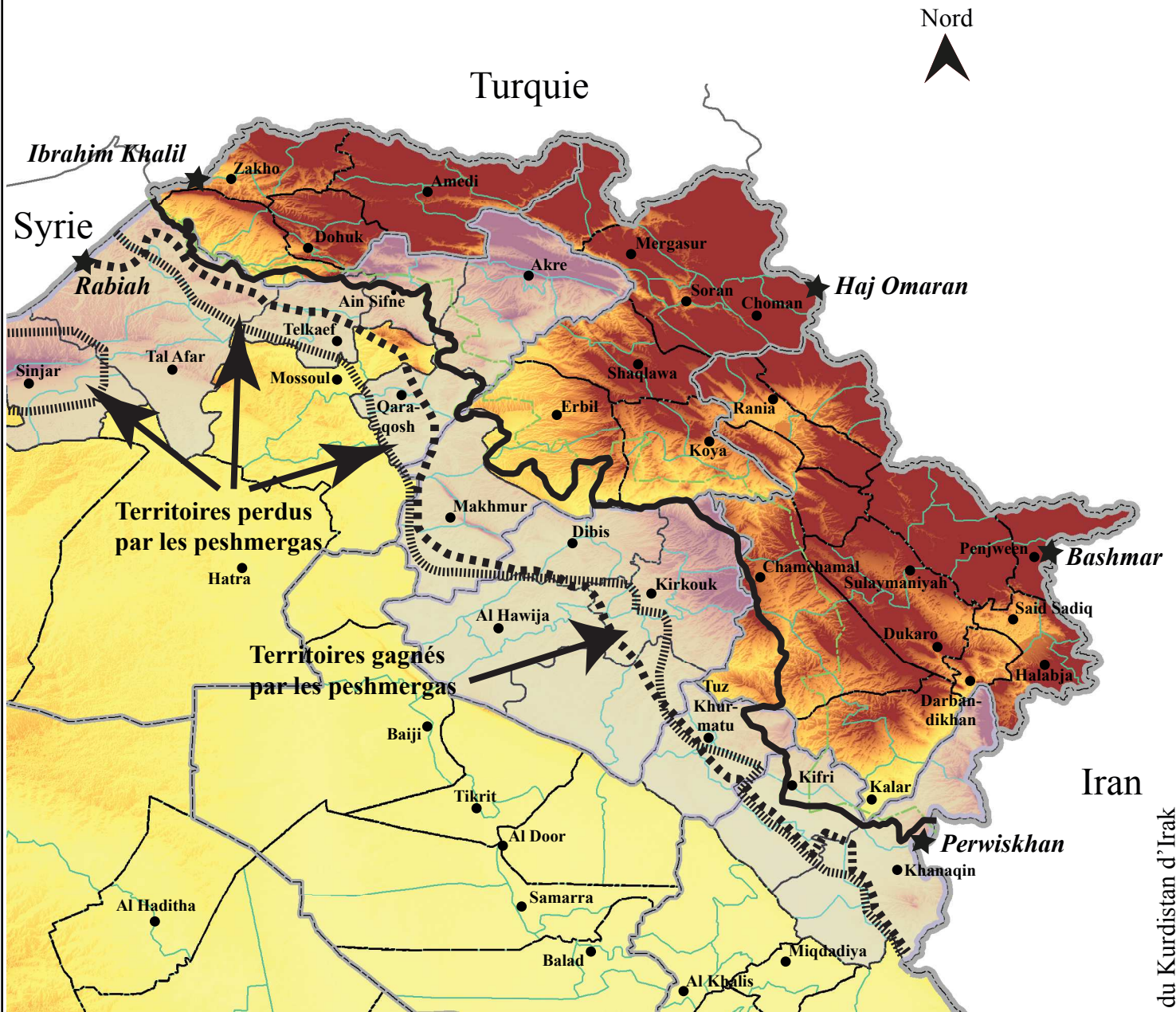
Le contrôle, par les Kurdes, du territoire qui s'étend au-delà de la Green Line va poser à terme la question de sa reconnaissance par Bagdad. Les territoires qui relevaient de l'article 140 vont de fait être très certainement intégrés dans la grille administrative construite par Erbil et être gérés en totalité depuis la capitale de la région autonome sans que le pouvoir central soit concerté. Comme c'était le cas pour l'administration de Guermian¹¹, des redécoupages seront vraisemblablement opérés dans l'avenir pour former par exemple un nouveau gouvernorat autour de Kirkouk, province alors délestée des secteurs arabes. Il s'agira aussi d'intégrer les sous-districts nouvellement contrôlés (Zummar, Khanaqin par exemple) si toutefois les kurdes parviennent à les conserver. Comment s'organiseront les prochaines élections parlementaires régionales dans ces territoires ? Mr Massoud Barzani a déjà prévenu que « Kirkouk et les autres régions kurdes ne feraient plus l'objet d'aucune discussion et que l'article 140 était caduque ».

¹⁰ C'est ainsi que nous l'avons qualifiée dans notre dernière contribution à la revue *Politique Etrangère* (juin 2014).

¹¹ Roussel, 2014 : *op. cit.*, p. 70.

Un autre point apparaît également certain : les enjeux pétroliers seront toujours au centre des tensions entre Bagdad (ou un pouvoir sunnite futur qui contrôlerait le centre de l'Irak) et Erbil. Ainsi, un des problèmes les plus délicats pour le (les) nouveau(x) gouvernement(s) à Bagdad sera à l'avenir de négocier avec Erbil les acquis territoriaux et les gains économiques et financiers résultant de la guerre contre le Daesh. La collaboration des peshmergas avec les troupes progouvernementales sur le front nord ainsi que le ralliement des kurdes au sein d'un gouvernement de coalition nationale sont en partie conditionnés aux garanties que Bagdad est en mesure d'offrir aux autorités kurdes quant à sa pérennité de contrôle sur l'ensemble des zones kurdes et de ses richesses. C'est-à-dire sur un territoire non plus délimité par la Green Line, mais qui s'étend dorénavant jusqu'à la nouvelle frontière qui sépare l'entité kurde des zones contrôlées par Daesh (figure).

La nouvelle frontière méridionale du Kurdistan d'Irak (septembre 2014)



Légende

- frontière internationale
 - limite de province
 - limite de district
 - limite de sub-district
 - ex-zones disputées
 - localités
 - poste de douane
- Relief
- 3583 m.
-74 m.
- 0 15 30 60 90 120 Kilomètres
- Green Line (constitution de 2005)
 - limite de présence peshmergas avant juin 2014
 - ligne de front peshmergas - Daesh

Sources : enquête personnelle.